

Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les 18-25 ans

action!

Le Département
s'engage
auprès des jeunes

**Les jeunes en quête
d'autonomie**



Découvre le monde associatif
à travers l'**engagement bénévole**
et bénéficie d'un **coup de pouce du Département**
pour **réaliser ton projet !**

Direction
de l'Éducation,
de la Jeunesse
et du Patrimoine
Immobilier

Département
Infos Services

0 810 810 222

Service 0,06 € / appel
+ prix appel

Plus d'infos sur
cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département





Tu as entre 18 et 25 ans ?

Tu souhaites t'engager dans une association pour :

venir en aide aux plus démunis,

intervenir auprès de personnes âgées, ou handicapées,

faire de l'aide aux devoirs,

encadrer des activités sportives, culturelles...

Tu as besoin d'un soutien pour réaliser un projet

personnel et / ou professionnel qui n'a pas encore débuté (formation, permis de conduire, logement...) ?

Dépose un dossier de

Pass'Engagement !

Date de dépôt des dossiers :

du 21 mars au 9 mai 2016

Les Côtes d'Armor, aux côtés des jeunes.



Qu'est-ce que
le Pass'Engagement?

Le **Pass'Engagement** est un dispositif incitant à une citoyenneté active et responsable qui vise à redynamiser l'engagement citoyen de jeunes.

Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager entre 2 et 3 h par semaine**, de septembre 2016 à juin 2017 **au sein d'une association costarmoricaine** sur une action se situant impérativement autour de la notion de service rendu à la personne.

En contrepartie, le **Département s'engage à soutenir le jeune** dans le financement de son projet personnel et / ou professionnel **en lui octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 euros**.





Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes de 18 à 25 ans - nés entre 1991 et 1998 - quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à télécharger sur **cotesdarmor.fr**

rubrique citoyenneté / la jeunesse
ou à retirer à la Maison du Département
de votre territoire.

Une fois le dossier dûment renseigné, accompagné des pièces demandées, le jeune doit l'adresser au Conseiller Technique Sport et Jeunesse de son territoire.

Un entretien obligatoire avec le jeune permettra ensuite de cerner ses motivations, son engagement et d'échanger sur son projet.

Rendez-vous sur
cotesdarmor.fr

Département
Infos Services

0 810 810 222

Service 0,06 € / appel
+ prix appel

Plus d'infos sur
cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département

